vinetur

La Chine retarde l'enquête sur le brandy

Avril 2025 nouveau délai

vendredi 27 décembre 2024



La Chine a prolongé de trois mois son enquête antidumping sur les importations de brandy européen, repoussant la conclusion au 5 avril 2025. Cette prolongation, annoncée par le ministère du commerce sur son site officiel, découle de ce qu'il a décrit comme la "complexité" de l'affaire. L'enquête, initialement lancée le 5 janvier 2024, devait être achevée dans un délai d'un an, mais la réglementation chinoise autorise des prolongations pouvant aller jusqu'à six mois dans des circonstances particulières.

Dans ses conclusions préliminaires publiées en août, le ministère a établi que les importations de brandy européen impliquaient des marges de dumping allant de 30,6 % à 39 %, ce qui représentait une menace importante pour l'industrie nationale chinoise. À titre de mesure provisoire depuis le 15 novembre 2024, les importateurs de brandy européen sont tenus de fournir des dépôts ou des garanties aux douanes chinoises sur la base de ces marges de dumping.

L'enquête s'inscrit dans le cadre d'un différend commercial plus large entre la Chine et l'Union européenne. Le 18 juillet, les autorités chinoises ont analysé l'impact industriel et l'intérêt public des importations de brandy européen, alignant cette enquête sur la réponse plus générale de Pékin aux politiques commerciales de l'UE. La tension est née de la décision de la Commission européenne d'imposer des droits de douane plus élevés sur les véhicules électriques chinois à partir du 29 octobre 2024, en invoquant les subventions publiques qui procurent des avantages concurrentiels déloyaux. La Chine a riposté en imposant des droits de douane sur plusieurs produits européens, notamment le brandy, les produits laitiers et la viande de porc.

La France, l'un des principaux exportateurs de cognac vers la Chine, est le pays de l'UE le plus touché. Les exportations françaises comprennent des marques prestigieuses de Cognac et d'Armagnac qui sont très appréciées des consommateurs chinois. Malgré l'impact sur les exportateurs français, la France a soutenu la décision de la Commission européenne d'imposer des droits de douane sur les véhicules électriques chinois, qualifiant les mesures de "proportionnées et calibrées". Cette position contraste avec celle de l'Allemagne, qui s'est montrée plus prudente face à l'escalade des tensions commerciales avec la Chine.